



Association canadienne des ergothérapeutes

Comité d'agrément des programmes universitaires

(CAPU) Rapport annuel pour l'année 2022

L'agrément appuie le développement d'une formation de qualité en ergothérapie comme fondement de la profession de l'ergothérapie. À l'heure actuelle, les programmes menant à l'entrée en pratique professionnelle en ergothérapie au Canada sont agréés à l'aide des Normes d'agrément des programmes universitaires et Guide d'autoévaluation de l'ACE (2019). Les décisions concernant le statut d'agrément sont prises par le Comité d'agrément des programmes universitaires (CAPU) conformément aux [termes de référence du CAPU](#). Une recommandation est envoyée au conseil d'administration de l'ACE qui l'approuve en fonction du respect des politiques et des procédures.

Faits saillants de 2022

- Le programme d'agrément a effectué une visite d'agrément virtuelle et une visite d'agrément en personne.
- Le comité a discuté des informations sur les meilleures pratiques de l'Association des agences d'agrément du Canada (AAAC) en ce qui concerne les examens pendant une pandémie. Lors des examens d'agrément, l'AAAC reconnaîtra les questions liées à la pandémie, mais a demandé que les équipes d'examen ne soient pas entièrement détournées des modifications temporaires du programme liées à la pandémie (en se concentrant sur les aspects plus permanents du programme). On a demandé aux équipes d'examen de garder à l'esprit que le contexte politique/l'autorité sanitaire/pandémique de chaque programme est différent et que les choses possibles dans une juridiction peuvent ne pas avoir été possibles dans une autre. On a demandé aux programmes d'ergothérapie de fournir un résumé des impacts de la pandémie dans le cadre de la soumission de l'auto-évaluation afin d'aider à orienter les équipes d'évaluation.
- Un guide de visite virtuelle sur le site a été élaboré à partir des informations recueillies auprès des membres de l'AAAC. Ce guide a été mis en œuvre pour une visite virtuelle et des commentaires ont été fournis. L'intention de l'AAAC est d'encourager toutes les visites d'agrément sur place à se faire en personne.
- Un plan de mise en œuvre des nouvelles compétences des ergothérapeutes au Canada, y compris la révision des normes, a été approuvé par le CAPU et le Conseil de l'ACE en novembre 2022. Le calendrier et les normes révisées ont été affichés en anglais et en français en janvier 2023.
- Le CAPU a effectué un examen complet des politiques et a recommandé des mises à jour des politiques au Conseil d'administration de l'ACE.
- Le programme d'agrément fait actuellement l'objet d'un examen de la gouvernance avec l'aide du comité directeur de l'agrément guidé par un consultant externe pour discuter du but et du rôle de l'agrément, avec un plan pour fournir des recommandations au conseil d'administration de l'ACE pour la structure des comités et de la gouvernance. Ce comité directeur d'agrément a été formé à la suite de l'objectif de planification stratégique de l'année précédente, y compris une réunion virtuelle avec les membres de l'ACPUE et de l'ACORE le 8 juin 2022.
- Le CAPU a accueilli une nouvelle présidente, Rose Martini, un nouveau membre, Nathalie Veillette, Cori Schmitz, un représentant de l'ACPUE, Shaniff Esmail, et un membre externe, Maureen Kershaw. Le CAPU remercie les membres sortants Katie Lee-Bunting (4 ans), Emmanuelle Jasmin (1 an) et Suzanne Daneault (6 ans) pour leurs services.

Composition du CAPU- Dec 31, 2022

Rose Martini- présidente
Catherine Vallée
Alicia Carey
Cori Schmitz
Nathalie Veillette

Susan Rappolt
Maureen Kershaw- Représentante du public
Jackie Bosch- Représentante de l'ACPUE
Shaniff Esmail- Représentante de l'ACPUE

Heather Cutcliffe- Représentant d'ACORE
Natalie MacKenzie- ACORE
Alison Douglas - Directrice des normes
Ryan McGovern - Agent d'agrément

